

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 13 février 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 7 février 2024. Publication de la convocation le : 8 février 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA a donné procuration à Mme Monique KERAVEC
M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Michel ANSQUER
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Michel ANSQUER

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 20 FEV. 2024

Délibération n° 2024-003 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 alinéa 1 4°, L. 2122-23, R. 2122-7-1 et R. 2121-9,

« Article L2122-23 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 195 JORF 17 août 2004

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. »

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020 - 102 du 16 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023 - 090 du 4 juillet 2023, modifiant les délégations du conseil municipal au maire,

Monsieur le Maire :

- Informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance du conseil municipal.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte des décisions prises par M. Le Maire telles que présentées ci-après.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le Maire
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
Michel ANSQUER



N° de la décision	Date de la décision	Objet	Fournisseur	Montant HT
2023-094	27/11/2023	Diagnostic géotechnique de l'état des murs de la bibliothèque d'Esquibien	Géolink	2 950,00 €
2023-095	27/11/2023	Diagnostic amiante et plomb de la bibliothèque d'Esquibien	Socotec	2 165,00 €
2023-096	27/11/2023	Mission relative aux matériaux ou produits contenant de l'amiante cadre bâti - Démolition de l'école Pierre Le Lec	Apave	10 274,00 €
2023-097	27/11/2023	Diagnostic produit équipement matériau et déchet avant démolition - Démolition de l'école Pierre Le Lec	Apave	4 860,00 €
2023-098	04/12/2023	Montage d'échafaudages pour réparation du plafond au cinéma Le Goyen suite au passage de la tempête	Entrepose Echafaudages	5 272,50 €
2023-099	04/12/2023	Sondage et vérification du reste du plafond au cinéma Le Goyen suite au passage de la tempête	L'Atelier du Staff	3 800,00 €
2023-100	04/12/2023	Pose d'une ligne de vie permanente au cinéma Le Goyen suite au passage de la tempête	RD Metallerie	2 542,00 €
2023-101	04/12/2023	Installation d'un habillage de conduit avec plaque pare feu pour la chaudière dans la chaufferie au cinéma Le Goyen	SARL Ceram & Design	1 800,00 €
2023-102	04/12/2023	Intervention de dépannage, mise en sécurité et contrôle de l'éclairage au stade de Locquéran suite au passage de la tempête	Inéo Réseaux Centre Atlantique	4 840,00 €
2023-103	04/12/2023	Taille et élagage des arbres suite au passage de la tempête	Alticama-arboriste	1 860,00 €
2023-104	04/12/2023	Entretien d'une parcelle située entre la rue du 14 Juillet et le parking situé à côté de TCR	CIAS du Cap-Sizun	1 750,00 €
2023-105	11/12/2023	Conception du bulletin municipal « Gwaien » n°12	Fouinzanardi	3 378,00 €
2023-106	11/12/2023	Impression du bulletin municipal « Gwaien » n°12	Imprim'Vit	3 400,00 €
2023-107	11/12/2023	Commande 2024 d'EPI pour les agents des services techniques	Sofibac	3 104,70 €
2023-108	11/12/2023	Pose d'un module cross fit pour la plaine sportive	Kompan SAS	16 812,70 €
2023-109	11/12/2023	Réalisation d'une plateforme enherbée pour la plaine sportive	Le Roux TP	4 960,00 €
2023-110	11/12/2023	Rénovation du court de tennis n°4 à Trescaderc pour la plaine sportive	Le Roux TP	19 894,00 €
2023-111	11/12/2023	Reprise barrières bois du cheminement de liaison pédestre centrale pour la plaine sportive	Hélios Bretagne	2 900,00 €
2023-112	11/12/2023	Feu d'artifice 2024 Place Pors Péré	Le 8ème Art	3 583,33 €
2023-113	13/12/2023	Réalisation d'un plafond cintré au cinéma Le Goyen suite au passage de la tempête	L'Atelier du Staff	9 100,00 €
2023-114	18/12/2023	Location de l'hydro-décapeuse avec ré aspiration des eaux usées	Bremat Environnement	6 750,00 €
2023-115	18/12/2023	Etablissement des plans intérieurs de l'école Pierre Le Lec	Cabinet Eric Maquet	2 880,00 €
2023-116	18/12/2023	Achat de timbres avant augmentation du tarif au 1er janvier 2024	La Poste d'Audierne	2 320,00 €
2024-001	08/01/2024	Fleurissement estival hors sol	Maguy Horticoles	1 895,70 €
2024-002	15/01/2024	Entretien annuel des espaces verts résidence de Kérivoas	Kan Ar Mor	4 742,46 €
2024-003	15/01/2024	Intervention contre les chenilles processionnaires	FGS 29	5 783,00 €
2024-004	22/01/2024	Achat chaises de bureau pour nouveau centre technique	Fiducial	1 753,90 €
2024-005	22/01/2024	Mise à disposition forfaitaire de 15 jours d'un échafaudage comprenant le montage et démontage afin de refaire le plafond de la salle du cinéma	Entrepose Echafaudages	5 986,50 €
2024-006	22/01/2024	Fourniture de 3 mâts pour drapeaux pour mairie d'Audierne et mairie annexe d'Esquibien	Aviso	1 963,00 €
2024-007	29/01/2024	Impression de 5 exemplaires M1 PLU + plans	Duplijet	1 994,54 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 029-200054724-20240213-DE2024_003-DE